

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 81

chargée de l'examen du RP 2023/60 Réponse au Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »

Présidence : Mme Sarah Neumann (Socialiste)

Membres présents : Mme Eliane AUBERT (Libéral-Radical) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Magali CRAUSAZ (rempl. Isabelle BONILLO, Ensemble à Gauche) ; M. Jean-Marc BEGUIN (Vert'libéraux) ; Mme Coralie DUMOULIN (Libéral-Radical) ; Mme Olivia FAHMY (Les Verts) ; Mme Christine GOUMAZ (Socialiste) ; Mme Virginie KYRIAKOUPoulos (Les Verts) ; Mme Françoise PIRON (Libéral-Radical) ; M. Samson YEMANE (Socialiste)

Membres excusés : M. Elouan INDERMUHLE (UDC) ; M. Namasivayam THAMBIPIILLAI (Socialiste)

Pour la Municipalité : M. Michael KINZER, chef du Service de la culture ;

Notes de séances : Mme Chloé AUGSBURGER

Lieu : Salle des Commissions

Date : lundi 30 avril 2024 / Début et fin de la séance : 16h00-16h30

Monsieur le chef du service de la culture introduit le rapport préavis en indiquant que la Ville partage les préoccupations exprimées dans le postulat et s'engage pour plus de parité dans le domaine culturel : acquisitions d'œuvres, participations aux concours, attributions d'ateliers, nomination de commissions. Il rappelle les engagements pris dans le cadre de la réponse à une précédente interpellation du Conseil communal sur un sujet similaire, en particulier la commande d'une œuvre d'art dans l'espace public.

Lors de la séance de commission ayant précédé le renvoi à la Municipalité du postulat Fahmy, passablement de précisions et de nuances avaient été apportées par la postulante pour une bonne compréhension des enjeux liés à la question exprimée. Il s'agissait en particulier pour la postulante et les commissaires soutenant le postulat de recommander une attitude positive, d'inciter à travailler sur de nouvelles interventions et non de transformer des statues ou œuvres existantes, ainsi que cela avait été interprété par certains commissaires.

Dans cette perspective, la Ville avait annoncé qu'une démarche par le biais des Nouveaux Commanditaires était envisagée. Le rapport préavis traité ce jour en annonce la poursuite. Il s'agit d'une commande d'œuvre participative : les commanditaires volontaires et intéressés (plus d'une dizaine de personnes) accompagnent toutes les étapes du projet, de la conception au choix du lieu, puis de l'artiste. L'aboutissement du processus est prévu dans les 24 mois.

La postulante approuve cette démarche qu'elle voit comme une première pierre à l'édifice du rééquilibrage des statues dans l'espace public, salue le processus participatif retenu, et le fait qu'un financement a été trouvé. Elle rappelle que l'objectif du postulat n'était pas d'intervenir sur des œuvres existantes mais d'intervenir en écho pour montrer ces

Conseil communal de Lausanne

interrogations des codes venant de la société – l'exemple de la Place Pury à Neuchâtel est cité. De ce fait, elle se dit satisfaite du rapport préavis.

La discussion poursuit. Une commissaire, par ailleurs initialement opposée au projet, est d'avis que le rapport préavis ne répond pas au postulat mais qu'il sera accepté pour sa part, notamment étant donné l'absence d'incidence budgétaire. Elle s'interroge toutefois sur les modalités de financement du projet qui est présenté.

Un autre commissaire estime que le rapport préavis est très succinct et ne répond pas à l'ensemble du postulat, notamment la création d'un répertoire des statues qui pourraient faire l'objet d'une intervention.

Au niveau financier, le chef du service de la culture indique que le financement assuré par le Fonds des arts plastiques à hauteur de 50'000 CHF – et qui avait déjà été réservé lors de la commande d'œuvre, sans impact au budget d'exploitation - ne permettrait en aucun cas une œuvre impactante eu égard à l'importance du message. Les Nouveaux Commanditaires déploieront donc une recherche de fonds tiers. La Ville a choisi de répondre dans le sens d'une démarche favorisant de nouvelles interventions, tenant compte du fait que la réponse à une interpellation de Vincent Brayer et consorts listait déjà les statues qui mettaient en valeur des figures historiques.

A la demande d'une commissaire sur l'identité de l'artiste et l'angle de l'œuvre, le chef de service indique que ce dernier n'est pas arrêté car l'œuvre sera conçue sur mesure pour le contexte de la Place du Tunnel et dans le cadre de la démarche des Nouveaux Commanditaires. L'artiste a été choisie sur son parcours et son discours artistiques, il s'agit de Pauline Curnier Jardin. Le coût total de l'œuvre n'est pas connu et dépendra d'une part de la recherche de fonds, d'autre part du projet en lui-même. Une commissaire relevant que le nombre de séances à financer lui semble important, il lui est précisé que les commanditaires participent à la démarche – et aux séances, une dizaine à ce jour – à titre bénévole. La démarche et l'implication des commanditaires est relevée par une commissaire comme tout aussi importante que l'œuvre finale, s'agissant d'une action de médiation culturelle.

Un commissaire relève une certaine insatisfaction et regrette l'absence de réponse historique sur les statues qui pourraient poser problème dans la ville – faisant le lien avec la démarche menée à Neuchâtel. Il est d'avis que les dimensions artistiques et historiques devraient être prises en considération en parallèle.

La postulante rappelle que dans des discussions préalables, la perspective de collaborer avec les Nouveaux Commanditaires qui effectuent un travail important en Europe avait été rapidement mise en avant, ce pourquoi la réponse succincte ne la surprend pas car mentionner cette structure permet en grande partie de situer la démarche choisie. Cette collaboration avec une association qui a installé plus de 400 œuvres dans l'espace public dans toute l'Europe depuis les années 1990, accompagné par une médiatrice culturelle professionnelle et un protocole ayant fait ses preuves, mais pris en charge par des citoyennes et citoyens dans une démarche participative, inclut une réflexion de société et une remise en question de l'espace public et répond ainsi adéquatement à sa demande. Son but, soit d'avoir dans l'espace public une intervention en lien avec la statuaire, est atteint, même si à terme la postulante souligne que plusieurs projets du même genre devront voir le jour pour y répondre pleinement. Elle rejoint le fait qu'un point sur le répertoire aurait été intéressant, et que les deux démarches ne sont pas mutuellement exclusives.

Une commissaire indique comprendre du rapport préavis qu'il y aura une seule œuvre prévue à la Place du Tunnel qui serait en réponse à toutes les œuvres qui ont été

Conseil communal de Lausanne

considérées problématiques. Elle s'interroge sur le projet d'oeuvre qui devra ainsi répondre à l'objectif de rééquilibrer la présence homme-femme dans l'espace public. Le chef du service de la culture précise que les Nouveaux Commanditaires ne travaillent pas en établissant un cahier des charges ou des lignes directrices pour les œuvres, mais qu'ils transmettent des intentions de fonds, en appui sur les discussions avec la population.

La postulante conclut en se référant au site des Nouveaux Commanditaires (<https://nc-na.ch/nos-projets#la-commande-de-la-ville-de-lausanne>) qui présente la collaboration avec la Ville de Lausanne, et estime que la bonne direction a été prise par la Municipalité. Elle cite d'autres initiatives qui permettront de répertorier et questionner les statues dans l'espace public, notamment le postulat déposé par un conseiller communal sous l'angle de l'histoire coloniale.

Conclusion(s) de la commission :

La commission adopte l'unique conclusion du rapport-préavis à l'unanimité.

Lausanne, le 3 juin 2024

La rapportrice :
Sarah Neumann